



Procès-Verbal Commission Régionale des COUPES

Réunion du lundi 16 mai 2022.

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent : M. Jean Pierre HERMEL et Mme Abtisse HARIZA

Excusé : Vincent CANDELA.

COUPE DE FRANCE 2022/2023

Ouverture des engagements :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2022/2023 de la Coupe de France » (seniors libres).

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord sur FOOTCLUBS.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS avant le 15 juin 2022 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé l'année dernière, vous devez vous inscrire via le menu :

« Compétitions » / « Engagements » / « saison 2022/2023 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football.

La date limite d'engagement est fixée au 15 Juin 2022 (dernier délai).

Droits d'engagement : 52 Euros.

COUPE DE FRANCE 2022/2023

- Qualifiés au 7^{ème} tour fédéral : 19 équipes.
- 1^{er} tour de qualification : Dimanche 28 Août 2022.

Coupe Nationale Futsal – Trophée Michel MUFFAT-JOLY :

La finale de la Coupe Nationale Futsal qui aura lieu le **dimanche 22 mai 2022 à 15h00 à la salle de l'Escale à Arnas (69)** opposera les clubs de : NANTES METROPOLE et MOUVAUX LILLE MF, avec en club support : FC Villefranche Beaujolais.

COUPES LAuRAFoot

Masculine :

La finale opposera les équipes du FC Echirolles et de F. Bourg en Bresse P 01 (2), le samedi 11 juin 2022 à 18 h 30 à Riorges.

Dotations masculines 2021/2022 :

Perdants :

¼ Finale : 1000 euros

½ Finale : 2000 euros

Vainqueur :

L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante :

6 000 euros.

20 bons d'achat « Nike » (pour joueurs et encadrants), d'une valeur de 150 euros.

1 000 euros en matériel pédagogique pour le club.

Finaliste :

4 000 euros.

20 bons d'achat « Nike » (pour joueurs et encadrants), d'une valeur de 50 euros.

1 000 euros en matériel pédagogique pour le club

Féminine :

La finale opposera l'O. Lyonnais à Clermont Foot 63, le samedi 11 juin 2022 à Riorges à 16 h 00.

Dotations Féminines 2021/2022 :

Vainqueur :

L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.

Pour 20 joueuses et encadrants: autour de 150 euros d'équipements : sacs, bonnets, sacs à dos, ballon.

Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 11 ballons, 2 sacs à ballons.

Finaliste :

Pour 20 joueuses et encadrants : autour de 50 euros d'équipements : bonnets, sacs à dos.

Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 11 ballons, 2 sacs à ballons.

COUPE LAuRAFoot Futsal Georges VERNET :

1/2 finale : Samedi 21 mai 2022 (Accord des clubs).

Finale le 18 juin 2022 à St Romain en Gal à 18 heures.

Dotations Futsal 2021/2022 :

Vainqueur :

L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.

Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 150 euros d'équipements : sacs, bonnets, sacs à dos, ballon.

Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

Finaliste :

Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 50 euros d'équipements : bonnets, sacs à dos.

Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

Extrait de PV du Bureau Plénier du 29 Novembre 2021

3-2 : Tours régionaux des coupes nationales et Coupes LAuRAFoot.

Le protocole des compétitions régionales et départementales prévoit expressément que lorsqu'une et donc de la qualification pour le tour suivant à l'équipe adverse :

« Pour la Coupe de France, le club est retiré de la compétition. »

Rien n'étant vraiment précisé pour les autres coupes (nationales ou régionales), le Bureau Plénier décide que pour toutes les rencontres encore concernées :

Qu'à compter du 29/11, pour tous les matches qui ne peuvent se dérouler du fait de cas COVID, l'équipe considérée aura match perdu pour reporter le bénéfice de la victoire et donc de la qualification pour le tour suivant à l'équipe adverse.

Si les 2 équipes sont concernées, les 2 auront match perdu.....pour le tour suivant.

COURRIERS RECUS :

VIENNE CONDRIEU Agglo : visite des installations le 24 mai 2022 à 9 h 00 (gymnase St Romain en Gal).

- A. A. LAPALISSE : Invitation. Remerciements.
- CR Féminines : Proposition. Noté.

Pierre LONGERE,

HARIZA Abtisseem,

Président de la Commission

Secrétaire